

20220628_DL_04

OBJET : Programme
Rénovation énergétique et
aménagement des locaux ;
plan de financement –
autorisation de programme
et crédits de paiement

Date de convocation :
30 mai 2022

Date de séance :
28 juin 2022

Date d'affichage :
11 juillet 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELETRE Margaux

Pouvoirs :

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

Le syndicat mixte a acquis en avril 2019 des biens immobiliers dans un bâtiment, construit à la fin des années 90, sis au 43 Avenue d'Italie afin d'y installer son nouveau siège. Après plusieurs mois d'usage le syndicat mixte a déterminé certains axes d'optimisation de l'espace dont il dispose dans un plan de rénovation et d'aménagement tenant compte de ses besoins actuels et prévisionnels. Le plateau de bureaux, situé au 1er étage d'un bâtiment regroupant plusieurs entités, représente une superficie de 685 m². Cet espace n'est pas adapté totalement aux besoins de l'établissement et à son mode de fonctionnement.

Le projet s'inscrit aussi pleinement dans une volonté d'améliorer les performances énergétiques et la protection thermique hiver et été du bâtiment.

Constat : de grosses différences de température entre faces nord et sud, des travaux de mise aux normes électriques et modification du système de chauffage nécessaires, des armoires de climatisation du data center en fin de vie coûteuses en fonctionnement et consommatrices d'énergie, des tailles de bureaux non évolutives pour l'accueil des nouveaux agents

Opportunité : rénovation énergétique complète du data center et de l'espace de bureaux

Rénovation énergétique : changement des menuiseries extérieures du 1er étage, changement des 4 armoires de climatisation du data center, récupération de la chaleur fatale du data center pour chauffer les bureaux grâce à une pompe à chaleur.

Problèmes acoustiques internes : nouveau cloisonnement et intégration de matériaux permettant un meilleur confort sonore.

Adaptabilité et évolutivité dans le temps : création d'espaces ouverts par pôles d'activités avec cloisonnements mobiles.

Le présent programme est estimé à 1 746 700€ HT, dont 400 000€ HT pour les armoires de climatisations (études et maîtrise d'œuvre comprises).

Les investissements propres à la rénovation énergétique du bâtiment emportent un retour sur investissement de 13 ans.

En incluant l'ensemble du projet, on peut estimer le retour sur investissement à 18 ans, tout en sachant qu'il est difficile de mesurer l'impact des augmentations des charges de l'énergie. Par ailleurs, l'augmentation en charge du Data center va permettre de faire diminuer les besoins en apport d'énergie extérieure pour chauffer les bureaux.

L'affectation des dépenses de cette opération est scindée en deux parties :

- 400 000€ HT sur le budget annexe Services numériques pour l'acquisition des 4 armoires de climatisation. On affectera en recette les Certificats d'Economie d'Energie à négocier (estimation 11 000€). Cette dépense est financée par emprunt. Les charges de l'emprunt viennent en compensation de l'économie d'énergie générée par cet investissement, estimées de 25 000€ à 40 000€.
- 1 300 000€ HT, soit 1 560 000€ TTC sur le budget principal, au titre de l'aménagement des locaux. Sur ce budget, le syndicat mixte sollicitera le remboursement du FCTVA. Par ailleurs, un dossier sera déposé auprès de la Préfecture au titre du FNADT programme 2023, dont les modalités seront publiées en fin d'année 2022. Le solde sera financé par emprunt. Pour cette partie, les économies d'énergie sont estimées à 20 000€ par an.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme d'investissement et ses modalités de financement.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts d syndicat mixte ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 du syndicat mixte approuvé par délibération n°2 du 22 novembre 2021 ;
- Vu le plan de financement proposé pour la mise en œuvre de l'opération de rénovation énergétique et aménagement des locaux, estimée à 1 746 700€ HT, dont 400 000€ HT pour le changement des armoires de climatisation du data center ;

DECIDE

Article 1 : L'opération d'aménagement des locaux est approuvée selon le plan de financement suivant :

Data center climatisations	400 000,00 €	HT
Certificat économie d'énergie	11 000,00 €	
Emprunt	389 000,00 €	
Rénovation énergétique des locaux	1 300 000,00 €	HT
	1 560 000,00 €	TTC
FCTVA	213 200,00 €	
subvention FNADT	200 000,00 €	
Emprunt estimé	1 146 800,00 €	

Article 2 : Le Président est autorisé à déposer toute demande de financement pour la présente opération.

Article 3 : Une autorisation de programme est ouverte au budget principal à hauteur de 1 300 000€ HT, soit 1 560 000€ TTC. Des crédits de paiements sont prévus au budget 2022 pour 450 000€ TTC et au budget 2023 à hauteur de 1 110 000€ TTC.

Article 4 : Une autorisation de programme est ouverte au budget annexe Centre de services numériques à hauteur de 400 000€ HT pour le changement des armoires de climatisation du data center. Des crédits de paiements seront inscrits au budget 2023 à cet effet.

Article 5 : Le Président est autorisé à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente opération.